

Le conseil : peut-il être un outil d'autodiscipline ?

Mémoire professionnel en vue de l'obtention du DDPE
Enseignement privé sous contrat

Institut Supérieur de Formation Pédagogique
15, rue de la Tuilerie
38170 Seyssinet Pariset

Le conseil :
peut-il être un outil d'autodiscipline ?

Mémoire professionnel en vue de l'obtention du DDPE
Enseignement privé sous contrat

Institut Supérieur de Formation Pédagogique
15, rue de la Tuilerie
38170 Seyssinet Pariset

Sommaire

Introduction.....	1
Partie 1 : La situation de départ	2
<i>I. Description des problèmes rencontrés en début d'année</i>	<i>2</i>
A. Classe de stage filé	2
1. Au moment des rassemblements et déplacements	2
2. Pendant les séances d'apprentissage	3
B. Classe de stage tutelle élémentaire.....	4
1. les observations réalisées dans cette classe.....	4
2. ma pratique dans cette classe	5
<i>II. Analyse.....</i>	<i>5</i>
A. Le contexte de la classe de mon stage filé.....	5
B. Lors des rassemblements et déplacements	5
C. Pendant les séances	6
D. Les apports de mon dossier « Comment faire autorité ? »	6
E. Un retour sur les observations réalisées en stage de tutelle élémentaire.....	7
Partie 2 : explorations théoriques.....	9
<i>I. Le concept d'autorité.....</i>	<i>9</i>
<i>II. Les concepts de loi, règle de classe et règlement</i>	<i>10</i>
<i>III. Les concepts de discipline et d'indiscipline.....</i>	<i>10</i>
<i>IV. Le concept de groupe</i>	<i>11</i>
<i>V. Le concept d'éducation à la citoyenneté comme moyen d'action</i>	<i>11</i>
<i>VI. Le concept de conseil</i>	<i>11</i>
Partie 3 : Expérimentation	13
<i>I. Descriptif.....</i>	<i>13</i>
<i>II. Les conseils mis en place.....</i>	<i>13</i>
A. Premier conseil.....	13
B. Deuxième conseil	14
C. Bilan des deux premiers conseils	14
D. Les conseils suivants.....	15

1. le 23 mars	15
2. le 30 mars	16
3. le 18 mai	17
<i>III. Analyses</i>	<i>18</i>
A. L'utilisation du tableau du conseil	18
B. Les prises de parole lors des conseils	18
C. Le contexte du stage filé	18
<i>IV. Retour à la problématique.....</i>	<i>19</i>
Conclusion	20
Bibliographie.....	21

Introduction

Les instructions officielles soulignent que « *L'enseignant doit veiller à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice des activités* »¹. Lors de mon stage filé, réalisé dans une classe de grande section de maternelle, j'ai très rapidement été confrontée à une indiscipline des élèves qui a porté atteinte au déroulement des séances d'apprentissage. Dans mon dossier d'analyse de pratique professionnelle, je me suis interrogée quant à ma manière de faire autorité dans cette classe. A l'issue de mes différentes observations, analyses et recherches théoriques, j'ai pu construire une relation avec le groupe classe et avoir une attitude qui m'a permise d'asseoir mon autorité..

Néanmoins, une question subsiste : Dans quelle mesure un enseignant peut-il rendre les élèves acteurs de la discipline dans une classe de grande section ? Telle est la problématique de ce mémoire.

Je réaliserai une description fine des situations de classe, puis je procéderai à leur analyse et à leur évolution. J'apporterai ensuite les éléments d'une exploration théorique. Enfin, en troisième partie, je présenterai l'expérimentation mise en œuvre dans cette classe ainsi que son analyse.

¹ Référentiel de compétences du professeur des écoles stagiaire, arrêté du 19 décembre 2006 paru au JO du 28 décembre 2006, p.10.

Partie 1 : La situation de départ

I. Description des problèmes rencontrés en début d'année

Depuis le début de cette année scolaire, j'ai réalisé différents stages contribuant à ma formation professionnelle. Je fais le choix de décrire deux situations de classe, la première est celle de mon stage filé et la deuxième celle de mon stage en tutelle élémentaire. La confrontation de ces deux situations me permettra, en deuxième partie, de dégager différentes clés d'analyse.

A. Classe de stage filé

Je réalise mon stage filé dans une classe de 27 élèves (11 filles et 18 garçons dont 4 qui ont des difficultés importantes d'apprentissage ou de comportement) de grande section de maternelle. Lorsque ces élèves étaient en moyenne section, de nombreux faits de violence et de non respect des règles ont été constatés par l'équipe enseignante.

Par conséquent, l'enseignante titulaire de la classe a établi les règles de vie avec les élèves dès le début de l'année. Ce travail a débuté le premier jour de classe à partir de diapositives pour verbaliser ce que les élèves et adultes peuvent ou ne peuvent pas faire en classe. D'autres activités, à partir d'un album et du film d'un concert de musique classique, ont permis de rédiger collectivement les droits et devoirs de chacun. Les droits et non droits ont été mis en scène par les élèves pour réaliser des photographies. Un classement des images a ensuite été opéré ('on a le droit / on n'a pas le droit') pour formaliser les règles de vie de la classe. Ces photographies sont affichées en classe. J'ai pu observer une séance relative à la constitution de ces règles de vie, mais je n'ai pas participé à leur élaboration. Lorsque l'affiche a été accrochée au mur, j'ai précisé aux élèves que le règlement était immuable et j'ai fait référence aux règles lorsqu'il y a eu des dérives. Malgré cela, j'ai pu constater de nombreuses transgressions.

1. *Au moment des rassemblements et déplacements*

Certains élèves mettent vraiment beaucoup trop de temps à être calmes et à l'écoute au moment des rassemblements ou des débuts d'activité. Les rassemblements de tous les élèves de la classe ont lieu en début et fin de matinée et d'après-midi. Ils s'effectuent au moment où l'élève responsable du temps ou moi-même agitions le maracas. Les élèves rangent alors leur matériel et se dirigent vers le lieu du rassemblement qui est composé de trois bancs disposés en U et d'un tapis (parsemé de grosses fleurs de couleurs différentes, ce qui permet de mettre de la distance entre les élèves, qui doivent s'asseoir sur les fleurs jaunes). Certains élèves courent ou se bousculent pour se placer sur les bancs. Je rappelle alors le règlement en m'approchant des élèves concernés, et en leur disant : 'on marche dans la classe'. Lorsque les élèves sont assis, je m'assois face à eux sur une chaise en prenant soin d'être suffisamment éloignée pour avoir une vue sur l'ensemble du groupe. J'essaie ensuite d'obtenir le silence en effectuant le code

'temps mort' avec les mains utilisé par l'enseignante titulaire. Cette technique n'étant pas toujours efficace, j'ai essayé différentes choses : chanter une comptine de doigts, attendre en silence, frapper des mains, utiliser un autre instrument de musique (castagnettes) ou demander aux élèves de croiser les bras et de fermer la bouche en ouvrant grand leurs oreilles. Seule cette dernière tentative me permet d'obtenir le calme. La première fois que j'ai utilisé ces mots en haussant le ton, je me suis levée pour m'approcher des élèves les plus dissipés et leur reformuler cette consigne. J'ai verbalisé la nécessité du silence pour s'écouter les uns les autres et travailler ensemble en m'appuyant sur le règlement de la classe qui stipule que l'on n'a pas le droit de crier, ni de se bousculer.

D'autre part, lors de ces temps de rassemblement ou de bilan de séance (demi-groupe classe), certains élèves ne restent pas à une place fixe et se déplacent d'un banc à l'autre de manière quasi incessante, d'autres jouent avec le radiateur qui est situé derrière l'un des bancs, ce qui provoque du bruit. Pendant que je reprends verbalement ces élèves en leur demandant de rester à leur place, d'autres élèves en profitent pour jouer en se bousculant ou se tapotant avec leurs pieds. Je poursuis alors la séance pour éviter l'ennui des élèves, mais ils ne sont pas tous à l'écoute et certains, me coupant la parole, pratiquent la délation en disant « un tel s'est déplacé ». Je suis parfois confrontée au fait que deux élèves essaient de se faire remarquer en grimaçant ou en s'agitant pour attirer l'attention à eux. Ils dissipent alors le groupe qui rit ou les imite, et j'ai alors des difficultés pour canaliser à nouveau l'attention du groupe.

Dans ce cas, j'utilise le bâton de parole pour distribuer la parole. Certains élèves ayant hâte de parler se lèvent ou crient « moi ! moi ! moi ! ». Lorsque je ne prends pas soin de répéter les règles d'utilisation, cet outil devient inefficace, d'autant plus lorsqu'il m'arrive de donner la parole à un enfant qui est debout.

Je rencontre aussi ce problème de retour au calme lors des bilans et synthèses de séance en éducation physique et sportive où l'espace est plus vaste. De même, lors des mises en rang ou déplacements dans la classe (qui comporte deux salles), certains élèves courent ou se bousculent. Ce problème se manifeste lorsque je dis « on va aller s'installer à nos places ... » sans avoir au préalable rappelé les règles et modalités de déplacements. Effectivement, lorsque je formule la règle avant le déplacement et fais déplacer les élèves par groupes de couleurs, les choses se passent mieux, à condition que l'assistante maternelle soit dans l'autre pièce pour aider les élèves à s'installer à leur bureau dans le calme.

2. Pendant les séances d'apprentissage

Je vais prendre l'exemple d'une séance d'investigation en « découvrir le monde » qui s'est déroulée en début d'après-midi en demi groupe classe (14 élèves). L'objectif était de repérer des outils permettant de percer et trouer du carton. Après avoir lancé un défi aux élèves (réaliser un collier avec une étiquette en carton pour la mascotte de la classe) et avoir montré et nommé les objets à leur disposition présents sur plusieurs tables, je leur ai dit « vous allez vous mettre par groupe de trois, vous pourrez rester trois

minutes par table pour tester les différents outils, au signal, vous poserez les outils sur la table, puis changerez de table, nous allons mettre en place un sens de circulation pour ne pas se gêner »

Alors que je montrais le sens de rotation, certains élèves commençaient déjà à manipuler les outils et n'écoutaient plus la consigne : ils avaient envie de manipuler tout de suite. Je les ai donc repris verbalement plusieurs fois. La consigne, puis la reformulation par les élèves s'étant alors éternisées, j'en ai oublié de rappeler les règles de travail en groupe. Les élèves ne sont pas restés concentrés. Lorsqu'ils ont réalisé l'activité, ils se sont dissipés lors des changements de tables et certains ont voulu déplacer les outils qui leur plaisaient. Les élèves étaient réellement au travail et cherchaient ensemble, mais le niveau sonore était trop élevé et j'ai dû intervenir à multiples reprises pour que les outils restent sur les tables, et veiller aux règles de sécurité.

La semaine suivante, j'ai réalisé cette séance avec d'autres modalités de travail (les manipulations ont été réalisées par un élève devant le groupe classe) et des consignes plus simples ont permis de recentrer le groupe sur l'activité.

De même, lors d'une séance concernant la voix et l'écoute, où un travail en binôme était prévu, j'ai directement créé les groupes en expliquant les rôles de chacun (un acteur, un observateur) sans dire aux élèves que nous allons travailler en groupe. Puis j'ai donné les consignes de manière plus claire et directe. Je me suis rendue compte que, dans ce cas de figure, le groupe était d'avantage à l'écoute, et ils ont pu entrer plus rapidement dans l'activité.

B. Classe de stage tutelle élémentaire

1. *les observations réalisées dans cette classe*

En novembre dernier, j'ai eu l'occasion de réaliser un stage d'observation dans une classe de CE2. J'ai rapidement constaté que l'enseignante faisait preuve d'une autorité démocratique permettant un climat de travail productif.

Pendant les séances d'apprentissage, l'enseignante intervient dès qu'elle constate les prémices d'un débordement. Par exemple, lorsque le niveau sonore monte lors d'un travail de groupe, elle demande la parole aux élèves, en levant le doigt, et leur rappelle les règles de fonctionnement. Si le niveau sonore remonte elle intervient à nouveau en disant : « là on ne s'entend plus, il est important de réguler le niveau sonore pour réaliser correctement ce travail. Je demande donc aux responsables du niveau sonore de faire attention, sinon nous allons devoir arrêter cette activité. » Généralement ce rappel permet de poursuivre l'activité de manière sereine.

D'une manière globale, cette enseignante est ferme tout en étant à l'écoute des élèves. Elle est intransigente sur les règles établies et les fait respecter en faisant participer les élèves. Par exemple, pour

des récitations de poésie, elle dit à l'élève : « C'est toi qui décide quand tu pourras commencer, je te conseille d'attendre que tes camarades soient à ton écoute ».

J'ai pu constater qu'elle attend le retour au calme lors des changements d'activité ou avant de donner des consignes pour recentrer le groupe.

2. *ma pratique dans cette classe*

J'ai pu mener quelques séances dans cette classe. J'ai pu constater par moi-même qu'en utilisant les règles et fonctionnements établis, la gestion du groupe est facilitée.

II. Analyse

A. Le contexte de la classe de mon stage filé

J'ai développé dans la première partie de ce dossier le processus qui a permis d'établir les règles de cette classe. Ces règles font état des droits et non droits des élèves, mais ne comportent pas de sanctions. Je constate que je n'ai pas participé à leurs choix et rédaction. Se pose alors la question de mon statut d'enseignante et de mon statut par rapport au règlement établi. Les élèves considèrent-ils que ces règles sont immuables quel que soit l'enseignant, ou pensent-ils qu'elles sont applicables uniquement avec l'enseignante titulaire ?

De mon côté, je me rends compte que je ne fais pas toujours respecter l'ensemble des règles établies. De même, je n'ai pas forcément connaissances des règles implicites établies entre l'enseignante titulaire et les élèves. Il semble que je n'ai pas « stabilisé » des règles qui nous correspondent. Par conséquent, les élèves ont certainement du mal à trouver leurs repères, sachant que la ligne de conduite n'est pas clairement fixée. Je m'interroge donc sur la nécessité de repères stables et de sanctions à établir avec la titulaire de la classe pour que les élèves trouvent un cadre sécurisant en classe.

B. Lors des rassemblements et déplacements

Ce groupe classe comporte de nombreux élèves en grandes difficultés tant au niveau des apprentissages que des comportements. J'ai pu constater que certains enfants essaient d'attirer l'attention à eux par des bruits ou gestes inadaptés en classe. La question des relations au sein d'un groupe se pose alors. Comment éviter le phénomène de leader perturbateur ?

D'autre part, j'ai voulu tester différents outils pour recentrer le groupe. Ce grand nombre d'outils utilisés sans consignes claires ne permet pas aux élèves de savoir qu'il est le moment de se rassembler ou de se déplacer. La question est donc de stabiliser les outils à utiliser pour obtenir l'attention des élèves lorsque le groupe est dispersé.

C. Pendant les séances

Ce groupe d'élève a un grand besoin d'action et de mouvement. Cela se manifeste par un besoin de bouger, de toucher tout ce que je leur présente. Lors des activités, mes consignes sont certainement trop longues et ne prennent pas suffisamment en compte leur besoin d'action.

Se pose alors la question des moyens pédagogiques et didactiques à utiliser pour recentrer ce groupe et donner du sens aux activités.

D'autre part, lors des débordements qui se produisent pendant les séances, je me rends compte que je n'ai pas de réels moyens d'action. Je rappelle le règlement et isole éventuellement un élève, mais il essaie d'attirer l'attention du groupe à lui. Se pose alors la question de la nécessité de la mise en œuvre de sanctions, de leur nature et de leur efficacité.

D. Les apports de mon dossier « Comment faire autorité ? »

Ces différentes hypothèses et interrogations m'ont amenées à la question suivante : Comment asseoir mon autorité au sein de ce groupe classe ?

J'ai réalisé différentes explorations théoriques développées dans la deuxième partie de ce mémoire pour répondre à cette question dans mon dossier professionnel en faisant le choix de centrer mon travail sur le thème de l'autorité.

Ces recherches théoriques m'ont permis de me rendre compte que l'autorité n'est pas innée, qu'elle se construit et permet un climat de classe propice au travail lorsqu'elle est de nature démocratique. Pour asseoir son autorité, il est important de s'appuyer sur les lois et règles qui permettent une médiation et d'appliquer les sanctions qui s'imposent pour marquer les infractions de celles-ci.

La juste mesure est à trouver pour conserver l'équilibre de l'enfant. En effet, l'autorité doit être présente sans autoritarisme pour pouvoir respecter l'individu, participer à sa socialisation par les règles et les lois, protéger le groupe et favoriser l'autonomie et la responsabilisation des élèves.

Suite à ce travail d'analyse et d'exploration des pistes théoriques, j'ai pu dégager différentes pistes exploitables en classe qui m'ont réellement permis d'asseoir mon autorité dans ce groupe classe.

Effectivement, le fait d'être ferme dans l'application des règles de la classe et d'isoler un élève si nécessaire et d'intervenir rapidement pour éviter les débordements ont été des facteurs importants.

Aujourd'hui, le climat de travail dans cette classe est propice aux apprentissages. Néanmoins, il me semble important que les élèves donnent du sens aux règles établies. Un des moyens peut être de les rendre acteurs de la discipline dans la classe. C'est ce thème que j'ai souhaité explorer dans ce mémoire pour poursuivre le travail concernant l'autorité, réalisé dans le cadre de mon dossier professionnel.

En fin de journée de classe, j'ai pris un temps d'une dizaine de minutes pour faire le bilan de la journée de classe. J'ai constaté que le fait de donner la parole aux élèves permettait non seulement de soulever les problèmes rencontrés dans la journée mais aussi d'aborder des pistes pour améliorer le fonctionnement de la classe. J'ai alors jugé nécessaire d'approfondir les recherches et observations réalisées concernant les possibilités de donner la parole aux élèves.

E. Un retour sur les observations réalisées en stage de tutelle élémentaire

Dans cette classe, j'ai pu constater que les élèves étaient investis dans la gestion du fonctionnement de la classe par la présence d'un conseil qui permettait d'aborder les problèmes rencontrés dans la semaine.

La classe dispose d'une boîte « conseil » où chacun peut écrire tout au long de la semaine des félicitations, problèmes ou propositions. Ces mots sont datés et signés par les membres de la classe. Chaque vendredi, l'organisation spatiale de la classe est modifiée. Les bureaux sont placés en cercle pour faciliter les échanges. L'enseignante a alors le même statut que les élèves, elle lève le doigt pour prendre la parole et participe aux votes. Lors des conseils, les élèves exercent différentes responsabilités. Le président ouvre et ferme le conseil (il ouvre et ferme alors la boîte du conseil contenant les messages rédigés par le groupe), régule les prises de paroles et gère les prises de décisions. Le président a la possibilité de mettre des gêneurs aux élèves qui ne respectent pas la règle de prise de parole ou perturbent le fonctionnement du conseil. Les gêneurs sont exclus du conseil au bout de trois avertissements. Le secrétaire note les différentes interventions, décisions prises et avertissements sur le cahier du conseil et assiste le président.

Le conseil débute lorsque le président dit « le conseil est ouvert » en ouvrant la boîte du conseil. Le secrétaire mentionne les éléments essentiels et décisions prises lors du précédent conseil. Puis le président lit un des mots présents dans la boîte.

S'il s'agit de félicitations, l'auteur explicite le pourquoi de cette félicitation. J'ai assisté à une félicitation. Il s'agissait d'une élève qui félicitait un camarade qui avait arrêté de la bousculer (ce problème avait, à priori, été abordé lors d'un précédent conseil). Les autres élèves ayant constaté aussi ce progrès l'on formulé, puis ils ont applaudi l'élève en question.

Lorsqu'il s'agit d'un problème ou d'une proposition, l'auteur du message dit s'il veut que l'on traite de ce sujet. Dans la négative, le message est mis au 'tas de sable' pour signifier qu'ils sont ignorés. Sinon, l'auteur développe le sujet de son message. Si d'autres personnes sont citées dans le message, elles ont la possibilité de prendre la parole. Les autres membres du conseil peuvent alors intervenir. Le président demande alors à l'auteur du message s'il souhaite qu'une décision soit prise. Si tel est le cas, les participants émettent des propositions, puis un vote à main levée a lieu.

A la fin du conseil, le président fait un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur le déroulement du conseil, le secrétaire relit ensuite les décisions du jour puis le président ferme le conseil.

J'ai pu constater que ce conseil s'inscrit réellement dans une gestion globale de la classe. En observant ce conseil, j'ai été attirée par l'attitude de l'enseignante. J'ai pu constater qu'elle était très à l'écoute du groupe. Elle avait même l'air passionnée par les problèmes de querelles de ses élèves. Elle les laissait échanger entre eux et n'intervenait que très peu. Il lui arrivait de résumer les interventions ou de réorienter le débat lorsqu'elle voyait que les propos échangés par le groupe s'éloignaient du sujet initial. Elle m'a tout de même précisé qu'elle se réserve un droit de veto, expliqué aux élèves en début d'année, utilisable en cas de nécessité.

J'ai pu constater que les élèves étaient réellement acteurs des règles de la classe et contribuaient à leur respect. J'ai pu constater un phénomène d'autogestion par le groupe qui régulait les débordements en s'appuyant sur le règlement établi collectivement. Chacun était impliqué et se sentait responsable des relations et événements présents au sein du groupe classe.

Suite à cette observation et à mes premières recherches théoriques, l'implication et la responsabilisation des élèves dans l'élaboration des règles et leur respect m'a alors semblé être une piste intéressante pour que les élèves intériorisent les règles de fonctionnement de la classe.

Effectivement, il me semble nécessaire de donner du sens aux règles en réalisant un réel apprentissage par la construction de compétences relatives au « devenir élève ». Il est important d'impliquer les élèves dans la résolution des problèmes de la classe pour les « *pousser à accepter et assumer les conséquences de leur actes* » pour reprendre les propos de Rémi Casanova dans « Prévenir et agir contre la violence dans la classe ».

La problématique que je soulève est donc la suivante :

Dans quelle mesure un enseignant peut-il rendre les élèves acteurs de la discipline dans une classe de grande section ?

Partie 2 : explorations théoriques

I. Le concept d'autorité

L'autorité a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir de l'autonomie et de créer une ambiance propice aux apprentissages. Elle peut être définie comme un pouvoir légitime détenu par une personne en raison de son rôle et sa position. Il s'agit d'un pouvoir institutionnalisé comme le précisent les Instructions Officielles. La loi d'orientation de 2005 donne la primeur à certaines orientations, dont l'autorité du professeur.

De même, les compétences 1 et 5 du référentiel de compétences du professeur des écoles stagiaire (JO du 28 décembre 2006), précisent :

« Compétence 1 : Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable

Capacité : de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes : respecter et faire respecter le règlement intérieur

Compétence 5 : organiser le travail de la classe.

Veiller à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

Faire progresser les élèves dans le respect des règles de vie en société et faire en sorte qu'ils attachent de l'importance au travail individuel et collectif. »

Il existe donc une asymétrie des relations légitimes à l'école, puisque le maître est responsable de la classe et des élèves. Mais l'autorité n'est pas l'autoritarisme. Ce dernier est lié à un comportement extrême du maître abusant de son pouvoir. Pour étayer ces propos, citons Hannah Arendt : *« S'il faut vraiment définir l'autorité, alors ce doit être en l'opposant à la fois à la contrainte par la force et à la persuasion par arguments »*².

D'autre part, l'autorité fait référence à des relations éducatives et pédagogiques. Les travaux de Lewin distinguent trois attitudes de l'enseignant :

- une attitude autocratique où l'enseignant contrôle et régenté tout dans sa classe,
- une attitude permissive où l'enseignant ne contraint pas les élèves à obéir,
- enfin une attitude démocratique où l'enseignant permet la discussion et fait comprendre la nécessité de la règle aux élèves.

Il s'agit alors de mettre en lien les droits et les devoirs des élèves qui doivent comprendre le sens des règles. L'autorité signifie aussi autoriser, tout en conservant l'interdit des lois non négociables. Nous

² Arendt, Hannah, in Prairat, Eric, Question de discipline à l'école et ailleurs, Erès, 2004, p.140-141.

pouvons nous appuyer sur les propos de Gérard Guillot dans « L'autorité en éducation sortir de la crise » : « *Toutefois, autoriser quelqu'un à être n'implique nullement de l'autoriser à faire n'importe quoi. Des interdits sont indispensables.* ».

II. Les concepts de loi, règle de classe et règlement

La loi est une disposition prise par le pouvoir législatif, qui s'impose donc à tous les citoyens.

Les règles ont un caractère prescriptif. Elles peuvent être imposées aux élèves ou co-construites. Ainsi les règles peuvent être construites avec les élèves comme les autres apprentissages scolaires, en s'appuyant sur les dysfonctionnements rencontrés au sein du groupe classe.

Dans le cadre éducatif, les règles listent ce qui est permis et défendu. Il est donc important de mettre en vis-à-vis les droits et les devoirs des élèves et du maître. Les règles sont évolutives en fonction des besoins mais doivent être ciblées, connues de tous, stables et rassurantes. Pour étayer ces éléments, nous pouvons nous appuyer sur les propos de Rémi Casanova dans « Prévenir et agir contre la violence dans la classe » : « *La constitution des règles de vie est une affaire collective interne à la classe [...]. Les règles exigent d'être clairement exprimées, explicitées, partagées dans leur élaboration, leur application de façon à ce qu'elles soient acceptées, intégrées, appliquées car considérées comme justes et protectrices.* »³

Les règles de la classe jouent aussi un rôle de médiation entre les individus. En s'y référant, le maître rappelle à l'ordre en mettant en scène les actes et non les personnes. D'autre part, les lois offrent un cadre sécurisant aux élèves en leur imposant des limites. L'adulte doit être clair, ferme et stable au niveau de ces limites. Dans la négative, l'enfant se sent en insécurité, car, si l'adulte lui montre qu'il ne peut pas avoir confiance en lui, il ne pourrait pas le protéger en cas de nécessité.

III. Les concepts de discipline et d'indiscipline

La discipline peut être définie comme le respect et l'obéissance à des règles qui sont imposées ou construites avec les élèves pour permettre les apprentissages et la socialisation. Eirik Prairat ajoute une notion supplémentaire : « *La discipline est non pas un processus de normalisation mais un mode d'organisation responsabilisant* »⁴. Elle assure l'ordre scolaire nécessaire au bon fonctionnement de l'école et de la classe. Elle est en lien direct avec le concept d'autorité. Nous pouvons nous appuyer sur les propos de Franck Léonard dans « Autorité et conduite de classe » : « *Le terme de discipline est [...] l'ensemble des règles de conduite communes qui ne sauraient être ignorées ni discutées et qui appellent donc respect et obéissance.* »

³ Casanova, Rémi, Prévenir et agir contre la violence dans la classe, question d'école, Hatier, 2000, p. 25.

⁴ Prairat, Eirik, Questions de discipline à l'école et ailleurs, Erès, 2004, p. 67.

Par opposition, l'indiscipline se manifeste par l'évitement, le retrait par rapport au cadre et au travail scolaire. En classe, elle empêche le déroulement normal des activités. Les élèves cherchent à contester les règles de la classe et les modalités de travail pour en négocier de nouvelles.

IV. Le concept de groupe

Un groupe est un ensemble de personnes qui ont un but commun et qui interagissent en s'influençant mutuellement. La sociométrie permet d'analyser les types de relation au sein d'un groupe. L'attitude de l'enseignant influe aussi sur le fonctionnement du groupe.

V. Le concept d'éducation à la citoyenneté comme moyen d'action

L'éducation à la citoyenneté est un des piliers du socle commun de 2006. Elle vise à former des citoyens éclairés en favorisant la compréhension de ce qu'est la démocratie, en donnant aux élèves des valeurs d'autonomie et de solidarité, et en les encourageant à être des acteurs de la vie sociale et politique.

Différents outils peuvent être utilisés par l'enseignant. Il s'agit notamment de mettre en place des temps de parole pour que les élèves puissent s'affirmer et prendre part aux décisions de la classe. Ces temps de paroles peuvent aller du simple « Quoi de neuf », aux « moments philo », aux débats jusqu'aux conseils d'élèves.

D'autre part, il s'agit d'apprendre de façon citoyenne en pratiquant l'écoute, l'entraide et la solidarité.

VI. Le concept de conseil

Le conseil peut être décrit comme une réunion de l'ensemble des membres de la classe. Le conseil peut aussi être considéré comme une réunion d'information, d'analyse et de décision.

C'est la pédagogie institutionnelle qui est à l'origine du conseil de coopération. Ce conseil était donc inscrit dans une approche pédagogique fondée sur la coopération. Il était le lieu de gestion de la vie économique de la classe, des projets mais aussi la vie de la classe. Ce dernier point a attiré mon attention. Selon Eirick Prairat, « *le conseil est l'instance par laquelle une classe s'explique à elle-même ses problèmes et se donne des procédures et des règles. Il s'agit non seulement de donner la parole aux élèves mais aussi de donner du pouvoir à la parole des élèves.* »⁵

Le conseil apparaît donc comme un outil de médiation par la démocratie. Les élèves apprennent à différer la résolution des conflits puis à être confrontés à la loi lors des échanges. Ils ont un rôle dans l'organisation et la gestion de la classe puisque le conseil a un rôle décisionnaire.

⁵ Ibidem p. 64.

Comme le précise Christophe Marsollier, ces moments d'échanges prennent le nom de « conseil de régulation, conseil de vie de classe, conseil d'élèves, conseil Freinet, ou conseil de coopérative ». Je fais le choix de parler de conseil : terme que j'ai utilisé avec les élèves de la classe.

Les enfants peuvent alors être des acteurs responsables de leur vie scolaire. Nous pouvons à nouveau nous appuyer sur les propos de Christophe Marsollier dans « Le conseil d'élève pour apprendre à vivre ensemble » : *« Il s'agit dans tous les cas, pour le maître, de créer une véritable concertation entre les élèves afin de les rendre acteurs donc décideurs de ce qu'ils veulent vivre et apprendre en classe. En créant un lieu de dialogue où prime avant tout les idées des élèves, l'enseignant suscite ce désir de parole et ce désir d'écoute mutuelle indispensable à une discussion constructive ».*

Pour en revenir à la problématique : Dans quelle mesure un enseignant peut-il rendre les élèves acteurs de la discipline dans une classe de grande section ?

Le conseil d'élèves, parce qu'il donne aux élèves la possibilité de soulever les problèmes de la classe, puis de s'investir dans la résolution de ces problèmes, m'a donc semblé être une piste pour rendre les élèves acteurs de la discipline dans une classe de grande section.

J'entends, par rendre les élèves acteurs : leur permettre de s'investir et d'avoir un rôle à part entière, d'exercer leur capacité à régler leur conduite selon les lois.

Partie 3 : Expérimentation

I. Descriptif

J'ai choisi de réaliser tous les lundis, en fin de journée, un conseil institutionnalisé d'une trentaine de minutes. Dans un premier temps, je me suis appuyée sur les observations réalisées en classe de stage de tutelle élémentaire enrichies de mes recherches théoriques notamment l'ouvrage Le conseil de coopération : un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits de Danielle Jasmin.

L'ensemble des élèves, l'aide maternelle et moi-même nous retrouvons donc en cercle dans le coin regroupement pour aborder les éléments relatifs à la vie de la classe.

II. Les conseils mis en place

A. Premier conseil

Le premier conseil a eu lieu le 9 mars. J'ai ouvert le conseil en disant « le conseil est ouvert » et en expliquant aux élèves que ce conseil était un moment où nous pouvions aborder tous les problèmes de la classe, les propositions et félicitations par rapport à ce que nous avons vécu ensemble au cours de la journée. Nous avons défini ces différents termes puis avons débuté le conseil.

Nous avons tiré au sort un responsable de la parole, qui a pour rôle de réguler les interventions de chacun en donnant la parole aux élèves qui lèvent le doigt. Il a aussi la possibilité de mettre des avertissements aux élèves qui gênent le déroulement du conseil (prises de paroles intempestives ou agitation). C'est Elliott, un élève de la classe, qui a eu ce rôle.

Pour ce premier conseil, un problème a été soulevé par l'aide maternelle. Le matin même, lors d'un atelier peinture où il s'agissait de tester différents outils pour projeter de la peinture, les poignées de portes (de la classe et des sanitaires) étaient souillées ainsi que les sols, lavabos, robinets, et distributeurs de savon. Sachant que l'aide maternelle avait demandé à certains élèves de l'aider à nettoyer, trois élèves ont pu décrire le problème. Nous avons alors échangé pour voir ce que nous pouvions faire pour éviter de salir le matériel de la classe que l'on doit respecter (rappel du règlement de la classe).

Les élèves ont émis différentes propositions, mais avaient des difficultés à voir ce qu'ils pouvaient faire à leur niveau et restaient plutôt dans l'affirmation : « il ne faut pas mettre de la peinture de partout » « Il faut faire attention ». J'ai constaté qu'Elliott, sûr de lui, a vraiment très bien régulé les prises de paroles du groupe. Ce premier conseil a donc pu se dérouler dans un climat d'écoute. Mais les élèves ont eu du mal à dégager des pistes. L'aide maternelle et moi-même avons donc émis quelques propositions, reprises par les élèves. Finalement une proposition a été votée par le groupe à savoir : qu'un premier élève aidé par l'aide maternelle se lave les mains sans toucher aux murs, robinets ... puis aide ses camarades pour qu'ils en fassent de même.

J'ai noté cette décision dans le classeur du conseil.

B. Deuxième conseil

La semaine suivante, nous avons ouvert le conseil par un rituel en faisant 'passer le courant' de personne en personne en se serrant la main. Puis la phrase « le conseil est ouvert » a été prononcée. Elliott a tiré au sort un nouveau responsable de la parole : Raphaël.

J'ai lu la décision du conseil précédent et ai demandé aux élèves ce qu'ils pensaient de cette décision. Ils ont à l'unanimité dit que « c'était bien, y'avait pas de la peinture de partout ». Effectivement, il s'est avéré que les élèves se sont vraiment investis : ils avaient pris à cœur l'organisation adoptée et ont même spontanément nettoyé l'atelier peinture. Suite aux interventions des élèves, l'aide maternelle a levé la main pour leur dire j'ai une félicitation à faire : « Pour l'ensemble de la classe : un bravo pour la peinture, aujourd'hui nous avons respecté le matériel. »

Puis nous avons abordé les problèmes constatés au cours de la journée. J'avais constaté que les ateliers n'étaient pas rangés lors des rotations ou sorties en récréation (matériel laissé sur les bureaux, fiches et chaises non rangées). Les discussions ont été longues et stériles. Je me suis rendue compte que les élèves n'ont pas vu de problème dans cette situation. Nous n'avons pas pris de décision à ce sujet là.

Nous avons ensuite abordé un deuxième problème posé par Wallace : « Clarisse lance du sable sur les autres élèves pendant la récréation ». La parole est donnée à Clarisse qui a admis ses actes.

Deux propositions ont été émises par les élèves : faire un panneau pour dire qu'il est interdit de lancer du sable et demander à l'élève qui lance du sable de sortir du bac à sable pour la suite de la récréation. Suite aux votes, c'est la deuxième proposition qui a été adoptée. J'ai noté les votes et propositions sur le classeur du conseil. Puis nous avons fermé le conseil par le rituel du 'passage du courant'.

C. Bilan des deux premiers conseils

Après ce deuxième conseil, j'ai vu la nécessité de faire un bilan et de lister des indicateurs d'observation des conseils pour voir si mon hypothèse est vérifiable.

Tout d'abord au niveau de l'organisation matérielle du conseil, je me suis aperçue que les élèves avaient des difficultés pour contextualiser les problèmes soulevés. Certes, le conseil permet de différer la gestion des problèmes ou conflits, mais pour des élèves de grande section, la situation n'a plus vraiment de sens lorsqu'elle est traitée à posteriori, sans support pour se la remémorer. J'ai donc décidé de préparer d'avantage le conseil en amont. Il m'a semblé intéressant de trouver des supports visuels ou sonores pour que les élèves visualisent les éléments soulevés lors du conseil. D'autre part, j'ai mis en place un tableau du conseil dans la classe avec trois colonnes : 'je félicite', 'je propose' et 'j'ai un problème'.

D'autre part, le rituel d'ouverture et de fermeture du conseil est trop long, nous allons donc juste dire nous ouvrons et fermons le conseil.

Enfin, pour pouvoir analyser les conseils, j'ai listé des critères d'observations. Il s'agit :

- en amont du conseil, de comptabiliser les félicitations, problèmes et propositions notées sur le tableau dans l'objectif de mesurer l'investissement des élèves dans le conseil et leur appropriation de cet outil ;
- pendant le conseil, de comptabiliser les propositions faites par les élèves, les prises de paroles et la participation des élèves lors des votes, pour voir si le conseil permet réellement aux élèves de s'investir dans la résolution des problèmes rencontrés dans la classe ;
- de constater et de noter avec les élèves l'application des décisions prises lors du précédent conseil pour exercer leur esprit critique et évaluer l'effet des décisions prises.

Pour réaliser ces observations, j'ai enregistré les conseils à l'aide d'un dictaphone pour pouvoir analyser plus finement les interventions de chacun.

D. Les conseils suivants

Globalement, le déroulement des conseils est le suivant. Nous ouvrons le conseil et je rappelle son fonctionnement. Puis, le responsable de la parole du conseil précédent tire au sort son successeur. Ensuite j'ouvre le classeur du conseil pour reprendre les décisions prises lors du précédent conseil. L'objectif est alors d'évaluer la pertinence des décisions prises et éventuellement les réajustements à adopter. Puis nous abordons les félicitations, propositions et problèmes notés sur le tableau. Je lis chaque message noté sur le tableau du conseil. L'auteur s'exprime alors pour expliquer ce qui s'est passé, ce qu'il a ressenti, pourquoi il a formulé ce message. Si des élèves sont cités, ils s'expriment à leur tour, puis les autres participants du conseil interviennent pour dire ce qu'ils ont constaté et émettre des propositions ou commentaires.

L'aide maternelle note les éléments abordés, les commentaires ou propositions formulées par les membres du conseil ainsi que les décisions prises. J'interviens si nécessaire pour aider le responsable de la parole et lister les gêneurs. A la fin du conseil, l'aide maternelle relis les décisions prises puis nous fermons le conseil.

1. le 23 mars

Nous avons d'abord repris la décision adoptée lors du conseil précédent. Après l'intervention de cinq élèves sur ce thème, il s'est avéré que certains élèves refusent d'appliquer la règle établie. Ils ont refusé de sortir du bac à sable à la demande des camarades. Les élèves ont alors dû faire intervenir des adultes pour que les règles puissent être respectées.

Puis nous avons pu aborder les deux problèmes notés sur le tableau du conseil au cours de la journée (dictée à l'adulte).

Problème n° 1 : Message de Charlotte : Ewan et Loévan m'ont faite tomber dans la classe et je me suis fait mal

critères	observations
Prises de paroles par les élèves	- En rapport avec le problème : 10 dont 4 dans le constat - Hors sujet : 2
Propositions dégagées par les élèves	deux
Votes entre deux propositions : 1 - faire attention de ne pas se bousculer 2 - se reporter au règlement de la classe à savoir interdiction de 'faire mal aux copains'	100 % des élèves présents ont voté. La proposition n°1 a été adoptée (18 voix contre 9).

Problème n°2 : Léonard se plaint lui aussi d'un camarade qui l'a blessé. Les élèves ont eu des difficultés pour faire directement le lien avec la décision que nous venions de prendre. J'ai du intervenir pour leur dire qu'il s'agit du même type de problème.

2. le 30 mars

Concernant la décision du 23 mars, les élèves ont eu des difficultés pour évaluer la pertinence de la décision prise. Ils ont parlé de différents incidents où ils s'étaient bousculés ou bagarrés, mais sont restés dans le constat.

Lors de ce conseil, aucun mot n'était noté sur le tableau. Les élèves ont dit qu'ils n'y avaient pas pensé. Comme nous rentrons de récréation, et que de nombreux incidents concernant l'utilisation des vélos avaient eu lieu, j'ai décidé d'aborder ce point là.

Tanguy a témoigné ainsi que Clarisse pour dire qu'ils ont été bousculés ou blessés en récréation par des camarades qui faisaient du vélo.

critères	observations
Prises de paroles par les élèves	- en rapport avec le problème : 14 - hors sujet : 3 - élèves qui ont demandé la parole mais n'ont rien dit : 2
Propositions dégagées par les élèves	trois
Différentes propositions : 1 - aller moins vite en vélo 2 - regarder devant soi 3 – ne pas pousser celui qui conduit	Pour ce conseil, nous n'avons pas voté mais avons décidé d'adopter l'ensemble des propositions pour la sécurité des élèves.

J'ai constaté que les élèves avaient régulièrement fait référence aux règles de la classe en disant « on n'a pas le droit de ». En faisant référence aux actes des camarades. Le responsable de la parole de ce conseil n'a pas joué son rôle, j'ai dû prendre le relais.

3. le 18 mai

Pour ce conseil, intervenu après une longue période d'interruption (liée aux congés et au stage massé), les élèves ont su reformuler le rôle du conseil. J'ai constaté qu'ils étaient contents d'ouvrir le conseil malgré l'absence de mots notés sur le tableau du conseil.

Au cours de la journée, le niveau sonore a été relativement élevé. J'avais pris soin d'enregistrer le bruit de la classe. J'ai donc utilisé cet enregistrement pour aborder ce problème. Les élèves ont su identifier qu'il s'agissait d'enfants qui faisaient du bruit, puis ils ont réalisé que c'était le bruit de leur classe.

critères	observations
Prises de paroles par les élèves	- en rapport avec le problème : 11 - hors sujet : 1
Propositions dégagées par les élèves	trois
Différentes propositions : 1 – il faut travailler sans faire trop de bruit 2 – il faut être sage 3 – il faut une responsable du bruit par groupe pour chuchoter	100 % des élèves présents ont voté. La proposition n°3 a été adoptée (15 voix contre 12).

Le lendemain nous n'avons pas fait de nouveau conseil. Nous avons néanmoins fait le bilan de la décision prise, il s'est avéré qu'en fonction des groupes, les responsables du bruit ont eu des difficultés pour limiter le niveau sonore.

III. Analyses

A. L'utilisation du tableau du conseil

Je pensais que les élèves allaient régulièrement, voire trop régulièrement, me solliciter pour noter des éléments à aborder lors du conseil. J'ai été surprise de constater qu'ils ont été très peu demandeurs. J'ai donc dû initier les éléments à aborder lors des conseils. De même, ils n'ont pas formulé de propositions ou félicitations, ce qui me laisse penser que les élèves ne se sont pas approprié ce temps de conseil.

B. Les prises de parole lors des conseils

Les élèves ont participé au conseil de manière assez active, ils avaient envie de parler. Néanmoins leurs interventions reprenaient régulièrement les propos déjà formulés par les camarades. D'autre part, ils accusaient souvent un camarade d'enfreindre le règlement de la classe et rappelaient régulièrement les règles de la classe : « on n'a pas le droit de ... ». Mais j'ai eu des difficultés pour que les élèves proposent des actions ou attitudes qu'ils pouvaient réaliser à leur niveau pour améliorer le fonctionnement de la classe.

C. Le contexte du stage filé

Sachant que je n'étais présente dans la classe qu'un jour par semaine, je n'ai pas pu suivre les décisions prises lors des conseils, ni solliciter les élèves tout au long de la semaine pour qu'ils inscrivent des points à

aborder au conseil. Je pense que le fait que le conseil n'ait pas de statut permanent a été un obstacle à son influence sur le groupe classe.

IV. Retour à la problématique

J'ai souhaité mettre en place un conseil d'élève pour rendre les élèves acteur de la discipline de la classe en leur donnant la possibilité de soulever les problèmes et de s'investir dans leur résolution. Mais je me suis rendue compte que mes préoccupations, à savoir la gestion du groupe classe et l'autorité, ne pouvaient pas être déléguées aux élèves.

Les conseils auraient dû aborder des éléments soulevés par les élèves. Comme le tableau du conseil était vide, j'ai moi-même amené des éléments qui me semblaient être des problèmes importants. Les éléments abordés étaient certes importants à mon niveau, mais n'étaient sans doute pas les préoccupations premières des élèves. C'est probablement pour cette raison qu'ils ne se sont pas réellement approprié les problèmes que j'ai soulevés lors des conseils. C'est pourquoi je ne pense pas être parvenue à ce que chacun exprime ce qui le touchait et se sente responsable des problèmes rencontrés par le groupe.

Néanmoins un conseil est difficilement analysable sur le court terme. Effectivement, dans l'ouvrage Qui c'est le conseil La loi dans la classe de Catherine Pochet et Fernand Oury, j'ai pu constater que l'évolution du conseil est lente. Les élèves mettent du temps pour s'approprier son fonctionnement. De même, les enseignants ne constatent les effets bénéfiques du conseil qu'au bout de plusieurs mois de pratique.

Le but premier du conseil est de permettre d'une part un fonctionnement démocratique de la classe, d'autre part aux élèves d'acquérir des compétences en terme de citoyenneté.

A l'heure actuelle, dans le contexte de ma classe de stage filé et au vu des observations réalisées lors des conseils mis en place, mon hypothèse (à savoir mettre en place un conseil d'élève pour rendre les élèves acteur de la discipline de la classe) est invalidée. Sachant qu'il me reste peu de lundis d'ici la fin de l'année scolaire, j'ai fait le choix d'arrêter les conseils. J'ai décidé de refaire un temps bilan de la journée 'causette' où chacun pourra avoir la parole pour réaliser le bilan de la journée.

Conclusion

A travers mes différentes expériences et observations de classe, je me suis trouvée confrontée au problème de l'autorité de l'enseignant. Je suis parvenue à asseoir mon autorité au sein de ce groupe classe. Néanmoins, il m'a semblé important d'associer les élèves pour qu'ils intériorisent les règles de la classe et soient partie prenante de leur application. Je me suis alors interrogée sur l'apport d'un conseil d'élève pour rendre les élèves acteurs de la discipline dans la classe.

En définitive, au vu de l'expérimentation mise en place, je n'ai pas pu constater de responsabilisation des élèves à ce niveau. Le conseil nécessite beaucoup de temps pour que chacun se sente responsable. Il doit s'inscrire dans la durée. D'autre part, la gestion du groupe classe et l'autorité ne peuvent pas être déléguées aux élèves lors d'un conseil.

Je pense néanmoins qu'un conseil peut réellement permettre un fonctionnement démocratique de la classe et aider les élèves à acquérir des compétences en terme de citoyenneté. Pour pouvoir mettre en place des conseils avec d'autres groupes d'élèves, je pense que la posture de l'enseignant a une grande importance. Aussi vais je explorer d'autres pistes théoriques concernant sa posture et son rôle de médiation pour accompagner les élèves dans la construction de leurs compétences sociales et civiques.

Bibliographie

✓ Ouvrages

CASANOVA, Rémi, Prévenir et agir contre la violence dans la classe, Hatier, 2000.

CHADUC, Marie-Thérèse, LARRALDE, Philippe, MECQUENEM, Isabelle de, Les grandes notions de pédagogie, Bordas, 2000.

CHARLES, C.M., La discipline en classe : modèles, doctrines et conduites, De Boeck université, 1997.

CAUDRON, Hervé, Épreuve orale d'admission : 100 confusions à éviter, Tempes, 2002.

DEFRANCE, Bernard, Sanction et discipline à l'école, Syros, 2001.

DE ROBIEN, Gilles, Ecole et collègue : tout ce que nos enfants doivent savoir : le socle commun des connaissances, Ministère de l'éducation nationale, 2006.

FORTIN, Jacques, Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle, Hachette éducation, 2006.

GUILLOT, Gérard, L'autorité en éducation sortir de la crise, ESF éditeur, 2006.

HEVELINE, Edith ; ROBBES, Bruno, Démarrer une classe en pédagogie institutionnelle, Hatier, 2000.

HOUSSAYE, Jean, Autorité ou éducation ?, ESF, 1996.

IMBERT, Francis, GRPI (Groupe de Recherche en Pédagogie Institutionnelle), Médiations, institutions et loi dans la classe, ESF éditeur, 1994.

IMBERT, Francis, GRPI (Groupe de Recherche en Pédagogie Institutionnelle), Vivre ensemble un enjeu pour l'école, ESF éditeur, 1997.

JASMIN, Danielle, Le conseil de coopération : un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits, Chenelière - McGraw-Hill, 1994.

LA BORDERIE, René, MORANDI, Franc, Dictionnaire de pédagogie, Nathan, 2006.

LELEUX, Claudine, Education à la citoyenneté, tome 3 : la coopération et la participation de 5 à 14 ans, De Boeck, 2008.

LEONARD, Franck, Autorité et conduite de classe, Nathan, 2007.

MAHEU, Elisabeth, Sanctionner sans punir : dire les règles pour vivre ensemble, Chronique sociale, 2006.

MALARD, Catherine, La parole à l'école, Ispec, 2000.

MARSOLLIER, Christophe, Créer une véritable relation pédagogique, Hachette, 2004.

MARSOLLIER, Christophe, Le conseil d'élèves : pour apprendre à vivre ensemble, Harmattan, 2005.

MEIRIEU, Philippe, Fernand Oury, Y a t-il une autre loi possible dans la classe ?, PEMF, 2001.

OURY, Fernand, VASQUEZ Aïda, De la classe coopérative à la pédagogie institutionnel tome I, Maspero, 1981.

POCHET, Catherine, OURY, Fernand, Qui c'est le conseil La loi dans la classe, Matrice, 1999.

PRAIRAT, Eirick, Questions de discipline à l'école et ailleurs, Erès, 2004.

REY, Bernard, Discipline en classe et autorité de l'enseignant, De Boeck, 2004.

RONCIN, C. ; VAYER, P., L'enfant et le groupe, Puf l'éducateur, 1987.

TISSERAND, Eric, Epreuve orale d'entretien concours de recrutement du professeur des écoles, Foucher, 2008.

VINCENT, Jean-François, Un projet pour éduquer à la citoyenneté, Delagrave, 2006.

XYPAS, Constantin, HELOU, Christophe, RAYOU Patrick et al., L'éducation à la citoyenneté, L'Harmattan, 2001.

✓ Revues

CAHIERS PEDAGOGIQUES, « L'autorité », n°426, 2004.

CAHIERS PEDAGOGIQUES, « La sanction », n°451, 2007.

LE NOUVEL EDUCATEUR, « La citoyenneté en pratique », n°124, 2000.

LE NOUVEL EDUCATEUR, « Parole de conseil et organisation coopérative », n°168, 2005.

SCIENCES HUMAINES, « La dynamique de groupe », n°73, 1997.

✓ Textes officiels

Arrêté du 19 décembre 2006 paru au JO du 28 décembre 2006, Référentiel de compétences du professeur des écoles stagiaire.

Bulletin Officiel de l'éducation nationale hors série n° 3 du 19 juin 2008, Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire.

Bulletin Officiel de l'éducation nationale hors série n°23 du 13 juin 1991, Directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires ;

✓ Document audiovisuel

GRUPE EDUQUER A LA CITOYENNETE, Le conseil de coopération, Enseignement catholique de haute Normandie, 2000.

✓ Conférence

MORIZUR, Hélène (psychologue clinicienne), « L'autorité », école Notre Dame de Champs, 25 novembre 2008.

✓ Dictionnaires

ARENILLA, Louis, GOSSOT, Bernard, ROLLAND, Marie-Claire et al., Dictionnaire de pédagogie, Bordas, 1996.

✓ Sites internet

<http://www.cafepedagogique.net>

<http://www.cepec.org/>

<http://www.education.gouv.fr/>